



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 15 JUIN 2015 à 20H15**

CONSEIL COMMUNAL

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015
  3. Communications du Bureau
  4. Communications de la Municipalité
  5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales
  6. Election du Bureau :
    - 6.1 Election du Président
    - 6.2 Election du 1er Vice-Président
    - 6.3 Election du 2e Vice-Président
    - 6.4 Election de 2 scrutateurs
    - 6.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants
  7. Nomination de la Commission des finances
  8. Nomination de la Commission de gestion
  9. Nomination d'une Commission pour l'étude des nouveaux statuts des SITSE
  10. Nomination d'une Commission pour la révision des statuts du Conseil régional
  11. Préavis no. 57 : Rapport de gestion pour l'année 2014
  12. Préavis no. 59 : Demande de crédit de 245'000 CHF/TTC pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir de Terre Sainte
  13. Préavis no. 60 de la Municipalité relatif à l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
  14. Préavis no. 61 de la Municipalité relatif aux comptes communaux pour l'année 2014
  15. Préavis no. 62 de la Municipalité relatif à la dissolution de l'EIDM (Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration)
  16. Préavis no. 63 : Demande de crédit de 82'600 CHF/TTC pour la réfection du tronçon de la route de Saint-Cergue, entre la limite communale et le giratoire (route du Village-chemin des Moulins)
  17. Propositions individuelles et divers
1. **Appel**  
31 personnes sont présentes, 4 sont excusées (Olivia Cavuscens, Elfriede Egger, Laurent Galiotto et Frédéric Gallay) et 2 absentes (Natascha Heinzelmann et Rose-Marie Sacchetto). La majorité est fixée à 16 voix.  
Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.
  2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015**  
Le Président informe qu'il assume totalement la rédaction du procès-verbal et que les textes complets des interventions de Patrick Simon et de Rita Mancesti ont été distribués ce soir comme en annexe au procès-verbal. J.-M. Keller relève qu'à sa demande, ces lettres devaient être reprises intégralement dans le procès-verbal. Le Président avoue avoir omis de demander aux Conseillers et Conseillères s'ils étaient d'accord avec cette demande mais rappelle qu'un procès-verbal est un compte-rendu des travaux d'une assemblée. Il informe que, selon le Préfet, ce procès-verbal et ses annexes pourraient être adoptés lors de la prochaine séance. A. Husmann est d'avis qu'il est impossible de transcrire intégralement une séance dans un procès-verbal.  
J.-L. Jacquinod demande qu'au point 4), dans l'intervention de P. Simon, on mentionne que l'action conjointe entre les communes de Mies, Commugny et Tannay a été faite par SDS.  
Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 est accepté avec cette modification et les deux annexes distribuées ce soir par 28 oui, 0 non et 3 abstentions.**

### **3. Communications du Bureau**

Le Président lit la lettre de démission du Conseil d'Olivia Cavuscens et constate qu'il reste 36 membres.

Il lit un courrier du 4 juin 2015 qu'il a reçu de S. Dassio, J.-M. Keller et N. Finkelstein concernant le refus par le peuple du PPA du Torry.

Il remercie J. et D. Levy pour la parfaite organisation de la sortie du 30 mai et regrette le peu de participants. J. et D. Levy organiseront la sortie de l'année prochaine.

### **4. Communications de la Municipalité**

Le Syndic Serge Schmidt revient sur la lettre qui vient d'être lue par rapport à l'échec de la Municipalité concernant le PPA du Torry. Il relève qu'il s'est désolidarisé des propos tenus par P. Simon au lendemain du vote ; il souhaite tourner la page et retrouver une certaine sérénité.

Le Syndic souhaite la bienvenue à Nathan Finkelstein qui, le 19 avril, a été élu à la Municipalité et entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2015. N. Finkelstein est conseiller communal et membre de diverses commissions et sait ce qu'est la gestion d'une commune. En tant qu'ingénieur, il reprendra le dicastère de J. Kaltenrieder. N. Finkelstein a fait savoir qu'il se réjouissait de reprendre ce poste et qu'il comptait suivre quelques modules de formation dans le domaine des permis de construire et de la gestion des déchets.

Le Syndic dit également au revoir à Jacky Kaltenrieder, qui terminera son mandat à fin juin pour ménager sa santé. Jacky a consacré beaucoup de son temps à l'administration de son dicastère durant vingt et un ans et demi, notamment la gestion des déchets et la police des constructions. La construction toute prochaine d'une déchèterie intercommunale l'a beaucoup occupé ces derniers mois. Jacky savait garder son calme, il était très proche des gens et très apprécié de tous ceux qui le connaissaient. La commune doit beaucoup à Mariannè et Jacky. Le Syndic les remercie pour cette belle présence et leur souhaite bon vent pour la suite.

Le Syndic informe qu'une séance a eu lieu le 30 mars avec les propriétaires des parcelles situées au bord du lac pour les informer de la réflexion que la Municipalité désirait mener suite à l'arrêt de la CDAP (Cour de droit administration et public). Ces propriétaires sont au clair sur leurs droits et devoirs en la matière. D'entente avec eux, il sera procédé à un inventaire de l'état du marchepied dont l'Etat nous a rappelé qu'il doit rester fermé au public, les ayant-droit (douaniers, pêcheurs et navigateurs en difficulté) étant les seuls à pouvoir y accéder.

Le Syndic remercie à son tour M. et Mme Levy pour la parfaite organisation de la sortie du Conseil à la Sauge et à Avenches. Il regrette le peu de participants.

La sortie des aînés organisée par la commune aura lieu le mercredi 23 septembre prochain. Suite à l'incendie d'un bâtiment à Rolle, il lance un appel aux propriétaires qui auraient des logements vacants pour une occupation temporaire pour 22 familles durant 6 mois et 22 autres familles durant une année.

Le premier tour des élections communales aura lieu le 28 février 2016 avec un dépôt des listes au 11 janvier. Que les personnes intéressées se fassent connaître !

Le Syndic informe que B. Bory, pour des raisons de santé, a souhaité être déchargé de certaines activités municipales. Il renonce à la vice-syndicature, ainsi qu'à l'aménagement du territoire mais garde les écoles et la culture. M. Wüst a accepté la vice-syndicature et le Syndic l'en remercie.

Pour terminer le Syndic informe que les Municipalités de Tannay et Coppet ont tenu une séance conjointe. C'était un échange sympathique et les problèmes de circulation ont été abordés. L'année prochaine, Tannay invitera ses homologues Copétans.

**P. Simon**

Les travaux de réfection et de pose d'un tapis phono absorbant sur la RC2b de la Commune de Mies ont débuté le 26 mai et sont prévus jusqu'à fin août 2015. Le préavis no. 63 est à l'ordre du jour pour la continuité des travaux sur notre Commune.

Concernant la RC1, route Suisse, une séance d'information réservée à l'ensemble des membres des Conseils communaux concernés aura lieu le 30 juin à 20h à la salle communale de Founex.

Les installations des places de jeux existantes ne répondent plus aux attentes des usagers et Comita a accepté le principe du financement de leur réaménagement pour CHF 137'000. Le début des travaux est prévu fin 2015.

Des commissions de sécurité ont été créées dans certains villages voisins afin de répondre à l'attente des habitants. Parallèlement, une étude liée à la criminologie dans notre région a été confiée à M. Séchaud de la police communale de Nyon.

Après un début de saison retardé de plus d'un mois pour Télé Dôle en raison d'une absence d'enneigement, les résultats financiers, bien que déficitaires, sont encourageants vu l'importante fréquentation depuis le mois de février. Il devient impératif de trouver des solutions pour la rénovation des installations ainsi qu'un accès facilité par la Suisse.

**Jacques Kaltenrieder**

Concernant le projet de déchèterie intercommunale, le contrôle d'entrée des soumissions a été effectué le 22 avril 2015. L'adjudication des travaux des différents lots a été décidée le 8 mai 2015. Les coûts des offres adjudgées respectent ceux indiqués dans la demande de crédit. Le début des travaux aura lieu le lundi 22 juin 2015.

Après moult aller-retour avec le SDT (Service de l'aménagement du Territoire), notre projet de règlement sur les émoluments a été accepté. Il fera l'objet d'un préavis.

Les passages de caméras dans les collecteurs de notre réseau EU (eaux usées) et EC (eaux claires) sont en cours de finalisation (95%) et nous attendons la fin de ceux-ci pour tirer le bilan de l'état de nos canalisations.

Vous serez appelés à vous prononcer prochainement sur la modification des statuts des SITSE relatifs à l'épuration ainsi que sur la reprise des collecteurs communaux.

Comme chaque année depuis 2009, nous devons mettre en place le plan canicule demandé par le Service cantonal de la Santé publique qui entre en vigueur au 1er juin pour une durée de 4 mois. Ce plan est réalisé avec la collaboration du CMS (Centre Médical Social). Il s'agit de recenser les personnes susceptibles d'avoir des problèmes en cas de fortes chaleurs et de les suivre ainsi que d'informer la population par des affichettes et articles de sensibilisation sur les panneaux officiels, le Tannayroli et le site internet.

J. Kaltenrieder fait un large tour d'horizon de ses activités à la Municipalité durant plus de 20 ans et remercie tous ceux avec qui il a collaboré.

**5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

N. Wermuth Keyaerts :

Nous avons eu le 26.05.2015 le Conseil Intercommunal de l'Ajet. Les charges générales ainsi que la participation des communes sont inférieures au budget. Les comptes 2014 ont été approuvés. Nous constatons avec plaisir le bon contrôle des dépenses, ainsi qu'une amélioration de la gestion (p.ex. facturations) des trois structures. Les charges s'élèvent à 7'7007'352 CHF contre 6'597'130 CHF en 2013. Le montant des communes, inférieur de 9% par rapport au budget 2014, s'élève à 2'819'978 CHF (6'597'138 CHF en 2013). La participation de Tannay se monte à 215'377 CHF soit 138 CHF par habitant.

E. Bolay a assisté à une séance d'information d'ARSCO concernant les comptes annuels 2014. Le coût du chauffage a diminué d'environ 100'000 francs par rapport au budget suite à la baisse du prix du mazout et à une consommation moindre. La charge d'intérêts a diminué de 100'000 francs suite aux taux hypothécaires bas. Pour 2015 et sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale d'Arsco a accepté de passer d'un contrôle restreint à un contrôle ordinaire. Il devrait s'ensuivre un coût supplémentaire de

révision estimé à environ CHF 8.000.- Concernant la future piscine-patinoire de Coppet il reste six oppositions de voisins suite à la mise à l'enquête. Dès les oppositions levées, les travaux devraient démarrer rapidement pour autant qu'il n'y ait pas de recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

A. Mir a assisté à une séance d'information du Conseil intercommunal du Conseil régional concernant le remplacement de la méthode de financement du Programme d'Investissement Régional (PIR), qui se doit d'être participatif et solidaire. On distinguera la ou les Communes porteuses d'un projet d'intérêt régional et les Communes solidaires dans le financement. Les projets seront étudiés par le Conseil régional et c'est à la charge des communes de faire passer ses projets d'intérêt public au Conseil régional pour trouver le financement. Il est proposé un plafonnement à 1,5 point d'impôts pour le financement de ces projets, et il y aura une clause de sauvegarde que les Communes pourront actionner en cas de problème financier. Ce projet sera prochainement voté au CI du CR et reviendra sous forme de préavis pour acceptation par les Communes membres.

M.-D. Guex

- a participé à une séance de l'ASCOT fin mai. Les comptes 2014 ont été approuvés. Un projet pour sensibiliser les élèves au monde du travail est en cours, la procédure est à disposition. Ils rencontrent les patrons et sont quelques jours dans les entreprises.
- rapporte que les comptes 2014 de COMITA ont été approuvés.

## **6. Election du Bureau :**

### **6.1 Election du Président**

C. Chatton, Vice-président, informe l'assemblée que M. Gilbert Caillet est candidat à la présidence. Il n'y a pas d'autres candidats. G. Caillet est réélu par acclamation et remercie pour la confiance témoignée.

### **6.2 Election du 1er Vice-Président**

M. Claude Chatton est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats et C. Chatton est réélu par acclamation.

### **6.3 Election du 2e Vice-Président**

M. Samuel Cavuscens est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats et S. Cavuscens est réélu par acclamation.

### **6.4 Election de 2 scrutateurs**

Mmes Françoise Gerig et Rose-Marie Sacchetto sont candidates. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont réélues par acclamation.

### **6.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants**

Mmes Sylvianne Dassio et Mme Elfriede Egger sont candidates. Il n'y a pas d'autres candidats. Elles sont élues par acclamation.

## **7. Nomination de la Commission des finances**

Les membres actuels de la Commission des finances sont MM. Jean-Louis Jacquinod, Jean-Marc Keller, Arcadio Mir, Jean-Pierre Sauval et Nicole Wermuth Keyaerts (Présidente). Ils sont réélus par acclamation.

## **8. Nomination de la Commission de gestion**

MM. Eric Bolay (Président), Bernard Chesaux, Jean-Louis Jacquinod, Jean-Pierre Kaltenrieder et Marc Polydor sont candidats. Ils sont élus par acclamation.

## **9. Nomination d'une Commission pour l'étude des nouveaux statuts des SITSE (Délégués des Services Industriels de Terre Sainte)**

MM. Claude Chatton (Président), Martin Dunning, Alfred Husmann, Daniel Levy et Samuel Cavuscens sont candidats. Ils sont élus par acclamation.

**10. Nomination d'une Commission pour la révision des statuts du Conseil régional**

Mme Sylvianne Dasso et MM. Eric Bolay, Martin Dunning, Arcadio Mir et Fabrice Nassisi sont candidats. Ils sont élus par acclamation.

**11. Préavis no. 57 : Rapport de gestion pour l'année 2014**

Le Syndic présente le rapport de gestion.

Le rapport de la Commission de gestion est favorable.

Mir A. trouve que le rapport est excellent mais qu'on ne parle pas de la boulangerie ni du restaurant et que sous « Domaine et bâtiments », on lit « à satisfaction par la régie B. » alors qu'elle a oublié d'informer de l'échéance du bail du restaurant.

Le Syndic rappelle que l'aubergiste et l'épicier sont sous contrat et que ce n'est pas la Municipalité qui gère ces deux établissements. Concernant la régie, c'est un bug de 2013 qui ne figure pas dans le rapport 2014. Elle donne satisfaction actuellement. Le bail pour le restaurant a été renouvelé.

A la question de J.-L. Jacquinod, B. Bory informe que si la Commission « Concept énergétique » ne s'est pas réunie en 2014 c'est dû à des problèmes d'effectifs. La Municipalité a défini 21 mesures diverses ; lors d'une séance de Commission on a parlé de tout sauf des 21 mesures ; il n'y a pas de temps à perdre !

S. Dasso trouve que notre camping n'est pas indiqué et se demande comment les pèlerins de Compostelle savent qu'il y a un camping à Tannay.

P. Simon rappelle que Tannay figure dans la brochure des campings suisses pour pèlerins de Compostelle, où il est indiqué qu'une tente est mise à leur disposition et que la buvette offre un repas à prix modique. Le camping est mentionné sur le site Internet de la Commune, dans des pubs, à l'Office du tourisme et dans la brochure des campings suisses du TCS. Les sanitaires sont compliqués à gérer et une personne a été engagée.

Concernant la gestion du personnel, C. Chatton trouve démesuré le temps d'adaptation de l'employé communal. Le Syndic répond qu'il a été effectivement de 5 mois pour cause de vacances à récupérer, de la période entre Noël et Nouvel-An et de l'hiver qui est une période assez chargée.

A la question de J.-L. Jacquinod sur la recherche d'un architecte urbaniste pour conseiller la commune, il est répondu que le bureau Plarel a été choisi et qu'une rencontre mensuelle est prévue pour discuter des problèmes d'aménagement de la Commune.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 57 et accepté à l'unanimité.**

**12. Préavis no. 59 : Demande de crédit de 245'000 CHF/TTC pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir de Terre Sainte**

P. Simon présente le préavis.

A. Weil demande pourquoi on demande un crédit de CHF 245'000 alors que Tannay n'est concerné que par CHF 25'053. M. Wüst rappelle que les communes sont solidairement responsables de l'acceptation du crédit et que pour toutes les demandes de crédit en commun, nous devons voter la totalité.

S. Dasso demande si on ne peut pas utiliser autre chose que du plomb qui pollue l'eau et la terre pour fabriquer les balles. P. Simon répond qu'on pourrait mettre du cuivre ou de l'acier, mais que l'on doit de toute façon nettoyer la terre de temps en temps.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 59 est accepté à la majorité par 30 oui et 1 non.**

**13. Préavis no. 60 de la Municipalité relatif à l'adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance**

P. Simon présente le préavis. Le Conseil votera les crédits et l'emplacement des caméras.  
Discussion :

P. Simon précise que les emplacements ne sont pas encore prévus. La sécurité à la gare est du ressort des CFF. Il est important que le Conseil donne son approbation pour l'emplacement des caméras, il doit avoir le contrôle sur les vidéos de surveillance. La Municipalité réalise qu'elle est démunie lorsqu'il y a des dégradations gratuites comme le lancer de pierres contre les villas près de la gare, des tags dans le passage sous voies ou des habitants agressés tôt le matin près de la gare.

Une personne sera préposée à la destruction des vidéos après 96 heures. Le Conseil pourra voter sur les endroits où seront posées les caméras par le biais d'un préavis.

Le Syndic est très réservé concernant la pose de caméras et il ne veut pas de zone « fliquée ». La Municipalité se dote d'un règlement qui lui permettra de réagir si la situation dégénère. Il n'est pas persuadé de l'utilisation de ces caméras ; des études montrent que les incivilités n'ont pas diminué de façon sensible.

Il est proposé de mettre le règlement dans un tiroir et de le reprendre en cas de besoin.

La Municipalité demande l'approbation de ce règlement et le soumettra ensuite au canton qui peut proposer des changements qui doivent revenir devant le Conseil. Dans le canton, il y a quelques 70 communes qui ont accepté un tel règlement en donnant la compétence à la Municipalité.

La Municipalité veut cerner les endroits où poser des caméras. Le moment venu, il enverra le projet au préposé à la surveillance des données. Lorsque les endroits seront déterminés, un préavis sera soumis au Conseil. La pose de caméras a un impact très important sur la diminution des actes délictueux.

E. Bolay lit le rapport de la Commission de gestion, qui recommande d'accepter ce préavis.

M. Polydor lit son rapport de minorité et propose d'ajouter à la fin de l'article, s'agissant des endroits où poser ces caméras, 3) « Ceci est soumis à l'approbation du Conseil communal ».

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée par le Conseil par 17 oui. Le

Président propose de voter le préavis no. 60 avec cette modification.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 60 est accepté avec cette modification, à la majorité par 17 oui, 12 non et 2 abstentions.**

**14. Préavis no. 61 de la Municipalité relatif aux comptes communaux pour l'année 2014**

M. Wüst présente le préavis point par point et répond à quelques questions.

Les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 605'741.06 par rapport à une perte nette budgétée de CHF 54'400, ceci avant :

- diverses attributions aux fonds de réserve pour un montant de CHF 148'838.00 au fonds de réserves divers
- divers prélèvements sur fonds de réserve pour un montant de CHF 389'615.67
- divers amortissements du patrimoine pour un montant de CHF 842'256.50

Le bouclage final fait ressortir un bénéfice de CHF 4'262.23.

Le rapport de la Commission de gestion propose d'accepter le préavis.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 61 est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie Maurus Wüst et Solange Muraca, boursière, pour leur travail.

**15. Préavis no. 62 de la Municipalité relatif à la dissolution de l'EIDM (Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration)**

J. Kaltenrieder présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 62 est accepté à l'unanimité.**

**16. Préavis no. 63 : Demande de crédit de 82'600 CHF/TTC pour la réfection du tronçon de la route de Saint-Cergue, entre la limite communale et le giratoire (route du Village-chemin des Moulins)**

Contrairement à ce qui est mentionné à l'ordre du jour, la demande de crédit porte sur 78'280 CHF/TTC.

P. Simon présente le préavis.

Discussion

Le bureau d'ingénieurs mandaté est le bureau Bovard & Nickl. Cette route est soumise à des subventions de l'Office de protection contre le bruit (OPB). Le tronçon à refaire mesure 180 m. La route présente 25-30% de dégradations mais, puisque Mies fait ces travaux, la Municipalité a jugé pertinent de les continuer. Il est relevé que poser un bitume phono absorbant alors qu'il y a une maison à 50 m de la route, un talus et le cimetière n'est pas très utile. En fait, on profite d'une installation de chantier simultanée et on ne pénalisera pas les habitants une seconde fois. L'OPB prévoit un financement jusqu'à 2018 ; peut-être que ces subventions fédérales seront reconduites, mais ce n'est pas sûr ! Pour refaire la route jusqu'à la frontière avec Commugny, il faut compter entre 230'000 et 280'000 francs. A la frontière, il y a un terrain en zone intermédiaire. S'il devient constructible, il faudra prévoir des trottoirs. Aujourd'hui, la Municipalité ne désire pas réaliser ces travaux. La pose d'un tapis phono absorbant est efficace dès 80km/h. Sur une route à 50 km/h, la déperdition sonore est moindre.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 63 est accepté par 21 oui, 8 non et 2 abstentions.**

**17. Propositions individuelles et divers**

J.-L. Jacquinod demande de faire respecter le passage piéton du bord du lac près de la buvette de la plage. On ne peut plus traverser et aux heures des repas il y a tellement de voitures que c'est un parking sauvage. Au parking Bénuyer il y a des voitures et des roulottes alors qu'il devrait servir pour le restaurant.

P. Simon est d'avis que si le restaurant doit laisser la place, cela lui rapportera moins. Au parking Bénuyer, du 15 juin au 31 octobre, l'espace doit être vide d'embarcations et réservé aux particuliers. En hiver, c'est un parking privé de la commune et elle peut louer l'espace à des privés. En novembre prochain, un préavis sur la RC1 permettra de voter sur un parking.

P. Simon présente sa démission de la Municipalité pour le 30 juin 2015 en lisant une lettre d'explications.

Le Syndic annonce que P. Simon avait informé la Municipalité de sa décision et dit qu'il la regrette. Il lui exprime toute sa reconnaissance pour presque 20 ans d'activités à la Municipalité et relève qu'il n'a pas ménagé son temps. De caractère agréable quoique parfois un peu entêté, il a été un élément moteur dans l'équipe municipale. Il adresse un tout grand merci à Patrick pour cette belle vitalité et informe qu'un repas avec les deux municipaux qui s'en vont sera organisé

La nouvelle élection aura lieu le 30 août prochain avec un dépôt des listes le 3 août à 12h.

Le Président clôt la séance à 23h15 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :

  
Gilbert Caillet



La Secrétaire :

  
Liselotte Ramseyer

